

ANNEXE I - Onglet 1

**LIMITES DE VITESSE - PÉRIODES DÉTERMINÉES
RÉSEAU LOCAL - ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU**

NOM DE LA RUE	DE:	À:	VITESSE	HEURES D'OPÉRATION				EXCEPTIONS
				De:	À:	Du:	Au:	
4e Avenue	rue des Peupliers Est	rue des Frênes Est	30 km/h	7 h	17 h	Lundi	Vendredi	À l'exception des dates et mois suivants : 1er au 27 août, 7, 21 septembre, 9, 12 octobre, 19, 20 novembre, 21, 22, 23, 24, 25, 28, 29, 30, 31 décembre, 1er, 4, 5, 25 janvier, 19 février, 1er, 2, 3, 4, 5, 8 mars, 2, 5, 16 avril, 21, 24 mai, 24, 25, 28, 29, 30 juin, juillet
22e Rue	8e Avenue	limite est du lot # 1 315 647 (2352, 8e Avenue)	30km/h	7 h	17 h	Lundi	Vendredi	juillet, août
Champfleury, avenue	25e Rue	rue Georgette-Lavallée	30km/h	7 h	17 h	Lundi	Vendredi	juillet, août
Montmorency, boulevard	33 m à l'est de l'avenue Saint-Pascal	avenue De La Verendrye	30km/h	7 h	17 h	Lundi	Vendredi	juillet, août
Prince-Édouard, rue du	12 m à l'est de la rue de la Couronne	35 m à l'est de la rue de la Chapelle	30km/h	7 h	17 h	Lundi	Vendredi	juillet, août